

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
EXERCICE 2021**

Avis public est par la présente donné que la Ville de Charlemagne, lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le mardi, 10 mai 2022 à 18h00, déposera le rapport financier ainsi que le rapport des auditeurs externes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Donné à Charlemagne
ce 3 mai 2022



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 3 mai 2022, et que j’ai affiché l’avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l’hôtel de ville à l’endroit réservé à cette fin, le 3 mai 2022.



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière